

MAIRIE  
DE  
**BOUSSENS**  
HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



**COMPTE RENDU**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 AOÛT 2022**

**Etaient présents : M. SANS, Mme GERARD(Proc), M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS(Proc), EVIN(Proc), Mmes SANDY, AGUILA.**

**Absentes excusées : Mme DALLA-ZANNA (Proc. Mme GERARD)**

**Mme GRANGE (Proc. M. EVIN)**

**Mme COURTOUX (Proc. M. DESHONS)**

**Secrétaire de séance : M. RAMEAU**

**Ouverture de la séance à 19H40.**

Le Compte-rendu de la séance du 16 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- En point 8 : information sur l'adhésion de communes nouvelles à l'organisme Réseau 31
- En point 9 : prise en charge d'une facture d'eau chez un locataire en raison d'une fuite d'eau due à un défaut d'entretien de la canalisation
- En point 11 : présentation d'une déclaration de sous-traitance sur le lot 3 du Marché de Rénovation des Sanitaires de l'Ecole Elémentaire

**1° - Création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'ASVP à temps complet qui permettra de constater et verbaliser les infractions à différents codes et d'assurer la sécurité des enfants à l'entrée et à la sortie des écoles. Cet emploi pourrait être tenu par un Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>e</sup> classe déjà titulaire du grade sur la Commune.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**2° - Renouvellement de la convention de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme du PETR du Pays Sud Toulousain**

Monsieur le Maire expose à l'assistance que la convention initiale avait été signée par délibération en date du 15/06/2015 reconductible tacitement jusqu'au 31/12/2020. Cette convention prévoyait une



reconduction expresse (annuellement sur demande) au terme de l'année 2020. Il y a donc lieu aujourd'hui de solliciter la reconduction pour l'année 2022.

**Reconduction expresse adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **3° - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du passage obligatoire à la nouvelle norme comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, il y a possibilité d'anticiper ce changement au 01/01/2023, ce qui permettrait de bénéficier d'une aide plus importante des services financiers de l'Etat. Monsieur le Maire propose donc le basculement à la M57 pour tous les budgets de la Commune .

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **4° - Fixation du montant du loyer du logement B du Collectif Les Boïdures**

En raison de l'importance des dépenses liées aux travaux de réfection de ce logement, Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant du loyer de ce logement pour la prochaine location.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de porter le montant de la location mensuelle à 500€.**

### **5° - Désignation d'un référent « laïcité »**

Conformément au Décret 2021-1802 du 23/12/2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique. Ce référent aura pour mission la mise en œuvre du principe de laïcité, la sensibilisation à ce principe et l'organisation de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année. Monsieur RAMEAU se propose.

**Candidature acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **6° - Contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité pour effectuer un apprentissage au sein de l'école maternelle en vue de la préparation au CAP Petite Enfance. Depuis le décret 2020-786 du 26 juin 2020, le Centre National de la Fonction Publique (CNFP) participe au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales. La prise en charge de cet apprenti par la Commune doit être soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter cet apprentie.

**Autorisation est donnée à l'unanimité des membres présents.**

### **7° - Information sur les publicités des actes réglementaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la publication électronique des actes réglementaires afin qu'ils soient exécutoires (Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021) ;

### **8° - Information sur les adhésions, les transferts et radiations de communes à Réseau 31.**

Adhésion : Bondigoux – Estancarbon

Transfert : Billière – Cadours – Caubiac – Cox – Drudas – Le Gres – Cathervielle – Caraman

Retrait : Mancieux



#### 9° - Prise en charge facturation eau 10 rue des Bouleaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la locataire du 10 rue des Bouleaux a reçu une facture d'eau très importante liée à une fuite d'eau qui a eu lieu après compteur. Cette fuite est due à un défaut d'entretien de la canalisation, ce dernier relevant du propriétaire. Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais liés à cette surconsommation, soit la somme de 2 901,29€.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### 10° - Signalisation horizontale et verticale

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de rénovation des tracés de la signalétique et de compléter la signalisation verticale. Il présente le devis de la Société MOZERR-Signal de Portet/Garonne qui s'élève à 1 038.50€ HT.

**Devis accepté à l'unanimité des membres présents.**

#### 11° - Déclaration de sous-traitance

L'entreprise ALIBERT et Fils titulaire du marché du lot n° 3 du Marché de Rénovation des Sanitaires de l'Ecole Élémentaire présente un sous-traitant pour la réalisation de certaines prestations pour un montant de 2500€ HT. Il s'agit de l'Entreprise BL Chauffage et Climatisation de Lavernose-Lacasse (31).

**Sous-traitance acceptée à l'unanimité des membres présents.**

#### 12° - Un point est fait sur les chantiers en cours.

#### 13° - Questions diverses :

- Un médecin est intéressé pour venir à Boussens : son dossier est en cours
- Point sur la piscine
- Point sur les futures animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

Fait à BOUSSENS, le 8 août 2022

Le Maire,

Christian SANS



